

CPN DU 7 JUIN

Augmentation du point nulle... Fin de négociation et fin de CPN !!!

Par leurs provocations répétées et leur refus d'entendre les représentants des salariés, nos Présidents n'ont obtenu qu'un seul résultat : le départ de l'ensemble des Organisations Syndicales après 3 délibérations votées, sur les 18 à l'ordre du jour...

REMUNERATION ET TAUX DIRECTEUR

Nos salaires sont gelés depuis 2010... Ce n'est plus acceptable !!

Seul argument de nos Présidents pendant ces 6 années : vous êtes des agents de droit public, donc vos rémunérations sont bloquées comme la fonction publique.

Aujourd'hui, la fonction publique est augmentée de 1,2 %, et les enseignants de l'éducation nationale encore plus.

MAIS... Les Présidents nous disent que les CCI ne sont plus dans le service public.

Malgré tous nos arguments, l'ultime proposition des Présidents ne représente que 0,3 % d'augmentation de la masse salariale et exclut plus de 66 % des salariés des CCI.

Une proposition honteuse !

Tous les salariés des CCI n'ont-ils pas assez donné dans nos réorganisations, avec surcharges de travail, mobilités forcées, démotivation, stress au travail, etc ?

Associé à cette provocation inacceptable sur nos salaires, les Présidents veulent continuer à distribuer des promotions au choix dans la même opacité.... C'est toujours les mêmes qui gagnent !!!

L'UNSA-CCI a affirmé une position ferme :

- Les salariés des CCI doivent être TOUS revalorisés de 1,2%, comme la fonction publique.
- Nous ne voterons le Taux Directeur (promotions au choix) que lorsque une vraie transparence et équité seront de mise sur les promotions et les primes.

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ... **REJOIGNEZ-NOUS !!**

Plus que jamais, l'UNSA-CCI est engagée pour la défense de nos emplois et la construction paritaire de notre statut.

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur www.unsa-cci.com